



BUREAU EXÉCUTIF LANA

Compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2016 à Talence

Présents (11) : Daniel Arcuset, Président

Hélène Denechau, Patrick Gaumondie, Samuel Edimo Madiba, Joël Jollit, Maïté Lafourcade, Philippe Lafourcade, Antoine Lavabre, Alain Magne, Éric Raul, Jean-Pierre Rouquier

Début de la séance (18h05) ; Fin de la séance (21h08)

1- INTERVENTION DU PRÉSIDENT

Le Président informe les membres du bureau de son agenda depuis le 03/12/2016 :

- Présence sur les compétitions (Stadium Bordeaux-Lac 04/12-11/12-18/12, Cross de Bègles 11/12)
- Le 13/12 : rendez-vous avec M. Marc Le Mercier *Directeur des Sports du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine* en présence de Jean-Pierre Rouquier *Trésorier*.

À venir le 20/12 : rendez-vous avec M. Patrick Bahègne *Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nouvelle-Aquitaine*.

2- RAPPEL DES MISSIONS DES MEMBRES DU BUREAU EXÉCUTIF

Prérogatives du Président de Ligue : *rappel fait des articles 30.1 à 30.5 des statuts LANA.*

1^{er} Vice-Président Délégué : *Éric Raul*

- Délégation en cas d'absence du Président,
- Délégation et représentation auprès du CROS,
- Rôle de veille sur l'administration générale et sur le fonctionnement de la Ligue,
- Conseiller en gestion des ressources humaines (CCNS) auprès du Président Ligue et du Trésorier Général,
- Appui au Vice-Président chargé du Territoire Poitou-Charentes,
- Rôle de représentation sur le Territoire Poitou Charentes.

2^{ème} Vice-Président Délégué : *Patrick Gaumondie*

- Délégation en cas d'absence du Président,
- Délégation de représentation du Président Ligue au sein de la CRCHS,
- Président de la Commission Communication et Partenariats LANA,
- Appui au Vice-Président chargé du Territoire Limousin-Périgord,
- Rôle de représentation sur le Territoire Limousin-Périgord.

Les 4 vice-Présidents : *Joël Jollit-Alain Magne-Antoine Lavabre-Philippe Lafourcade*

- Délégation fonctionnelle pour toutes les activités athlétiques et de développement de celles-ci sur leur Territoire (compétitions territoriales ; liens relationnels et d'appuis interdépartementaux ; formations DEOS ; stages athlètes en lien avec les commissions LANA et/ou les CTS-),
- Rôle de veille auprès des commissions territoriales,
- Interlocuteur local pour les salariés LANA de leur territoire pour lien de concertation et/ou décisionnel avec le Président Ligue et/ou le Trésorier Général.

Cas Particulier d'Alain Magne : il assurera aussi un rôle de conseiller en gestion des ressources humaines auprès du Président Ligue et du Trésorier Général (fiches de postes).

Secrétaire Générale : *Hélène Denechau avec le concours de la secrétaire adjointe Maïté Lafourcade*

- Convocation des Assemblées Générales, des Comités Directeurs et du Bureau Exécutif (en relation avec le Président Ligue),
 - Rédaction des PV des susdites réunions,
 - Veille sur le fonctionnement des commissions ; notamment suivi des réunions, lecture des PV des réunions des commissions avant diffusion
-

- Suivi de la mise en œuvre des décisions du Bureau exécutif, du Comité Directeur, des AG et des suites données aux propositions des commissions.

Trésorier Général : *Jean-Pierre Rouquier avec le concours du trésorier adjoint Samuel Edimo Madiba*

- Assure le suivi et le contrôle des affaires financières de la LANA,
- Mandataire avec le Président de toutes les opérations bancaires,
- Prépare avec le Président le budget prévisionnel annuel pour présentation au Comité Directeur et à l'Assemblée Générale,
- Prépare avec le Président les dossiers de demandes de subventions, des différents contrats et conventions à incidence financières et en assure le suivi,
- Met en œuvre les moyens nécessaires au suivi et au contrôle de l'exécution du budget par le Comité Directeur, en informe le Bureau exécutif,
- Présente le compte financier de chaque exercice au Comité directeur et à l'Assemblée Générale,
- Gestion des ressources humaines avec le Président Ligue.

3- ATTRIBUTIONS DES COMMISSIONS LANA (OBLIGATOIRES ET SPÉCIFIQUES)

Rappel : les Présidents de commissions doivent faire parvenir la composition de leurs commissions le 4 janvier au plus tard pour validation par le bureau exécutif du 09/01/2017 (Cf. Circulaire « Modalités de composition des commissions » envoyée le 07/12).

Les commissions ont en charge la gestion et le pilotage de leurs secteurs d'activités dans le cadre de leurs prérogatives, en application des décisions du Bureau exécutif ou du Comité Directeur. Elles ont aussi un rôle de concertation avec les acteurs locaux pour établir le bilan annuel d'activités et être force de propositions auprès du Bureau exécutif et du Comité Directeur.

3.1- LES ATTRIBUTIONS DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Sont celles définies par le règlement intérieur de la Fédération (Titre VII) et des statuts FFA. Elles comprennent des spécificités exposées dans le Projet de liste « Bien Vivre Ensemble ».

3.2- LES ATTRIBUTIONS DES COMMISSIONS SPÉCIFIQUES

Sont précisées dans le Projet de liste « Bien Vivre Ensemble ».

Le Président Ligue précise, comme indiqué lors du CD LANA du 03/12, que chaque Président de Commission recevra les projets des deux listes en présence lors de l'AG électorale ainsi que le règlement intérieur et les statuts de la FFA.

3.3- PRÉROGATIVES DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Ils ont un rôle de direction d'animation de leurs commissions et avec les membres permanents de pilotage opérationnel, de conception et de mise en œuvre des activités ; à ce titre il pourra se faire selon les besoins que la composition de la commission soit élargie ponctuellement pour les travaux préparatoires et/ou la mise en œuvre.

4- FONCTIONNEMENT DES TERRITOIRES

4.1- SITES INTERNET ET ADRESSES COURRIELS

- Le site de la LAA deviendra celui de la « LANA » ;
- Le site de l'ALPC (ex site de l'interrégion) deviendra celui du « Territoire 40/47/64 » ;
- Le site de la Ligue Poitou-Charentes deviendra celui du « Territoire Poitou-Charentes » ;
- Le site de la Ligue du Limousin deviendra celui du « Territoire Limousin/Périgord » ;
- Le site de la Gironde sera celui du département et du Territoire.

Nécessaire fait auprès du service informatique de la FFA pour mise en œuvre au 01/01/2017.

- La gestion du site LANA sera localisée au siège LANA MRS de Talence. Les webmasters du site LANA, selon leurs domaines d'intervention, seront les salariées Aline Ligeron et Alexandra Valegeas, les CTS et Philippe Lafourcade (CSO) en relation avec les webmasters de chaque territoire qui auront toute prérogative pour

nourrir leurs sites respectifs et capacité à transmettre au siège LANA des propositions d'informations pour le site LANA.

- Adresses courriels : l'achat d'un domaine « athlelana.fr » est envisagé. Il comporterait la création de neuf adresses courriels. Renseignement sera pris auprès d'Orange pour savoir s'il y a possibilité de « rediriger » un message à un groupe de correspondants identifiés (par ex des membres d'une même commission). À suivre.

4.2- SI-FFA

Cf. Note d'information N°02 à destination des Ligues sur la bascule informatique du 01/01/2017.

Provisoirement chaque « ancienne Ligue » pourra garder ses autorisations, mais à court terme les autorisations, habilitations et attributions des codes « SI-FFA » devront être réaffectés selon les responsabilités et attributions des dirigeants et/ou salariés en charge.

Pour ce qui concerne la gestion des comptes licences clubs SI-FFA, la gestion sera centralisée au siège Ligue. Les Clubs en seront tenus informés dans les prochains jours par une circulaire qui leur sera adressée comportant toutes les informations nécessaires dont la possibilité de virement pour abonder leurs comptes SI-FFA.

4.3- AUTRES

- Autonomie fonctionnelle sur accord préalable d'engagement financier de la LANA sur les actions projetées.
- Facturation à la LANA des prestations réalisées et achats divers de fonctionnement courant.
- Indemnisation des frais engagés par les dirigeants pour l'exercice de leur charge sur justificatifs annexés aux notes de frais envoyées à la Ligue. Possibilité de virement des montants des indemnités.
- Possibilité, pour des frais réguliers et fréquents de certains salariés liés à leurs missions, qu'une avance soit attribuée et alimentée par virement sur justificatifs des dépenses (pleins de carburant pour les fourgons par exemple). Il n'y aura plus d'usage des cartes bancaires éventuellement existantes. Liste des « bénéficiaires » à proposer dès janvier par les Vice-Présidents en charge de territoire au Trésorier Général et au Président de Ligue pour décision.

Il sera nécessaire, à court terme quand « tout » sera bien en place, de formaliser ces règles et modalités de fonctionnement des Territoires. Nous sommes au début d'une construction de celles-ci. Informons et rassurons.

5- TRAITÉ DE FUSION

5.1- COMPTABILITÉ

Arrêt des comptes au 31/12/2016

Les comptes bancaires ne seront pas pour autant clos car il restera néanmoins pour les « ex Ligues LLA et LPCA » à honorer les factures des actions réalisées avant le 01/01/2017 ; à encaisser les chèques reçus pour des prestations antérieures au 01/01/2017 et à suivre les débits des chèques émis avant le 01/01/2017 pour permettre la réalisation des dernières opérations.

Il est souhaitable d'évaluer le montant total des sommes « débits et crédits » concernées au 31/12/2016.

Toutefois, il faudra envisager à mi-janvier un transfert partiel des avoirs mobiliers LLA et LPCA au 31/12/2016 vers le compte bancaire de la LANA, notamment pour honorer les salaires de janvier des 6 salariés concernés, et pour faire face aux nouvelles dépenses liées aux actions induites par le basculement 2017 sur la LANA.

Ainsi, toutes les factures postérieures au 1^{er} janvier 2017 d'actions engagées en 2017 devront être au nom de la LANA.

5.2- LOCAUX

Tous les baux doivent être passés dès que possible au nom de la LANA et envoyés pour signature au siège LANA. Y compris pour les assurances des locaux occupés.

Cas instruit du local de secrétariat à Poitiers qui est au nom de la Ligue LPCA et partagé avec l'ex Ligue Poitou-Charentes de Judo ; celle-ci reversant un loyer par convention à la LPCA. Les « dirigeants LPCA » sont chargés de prendre les contacts nécessaires pour suite à donner et reconduction éventuelle du même type de convention avec la Nouvelle Ligue de Judo. À suivre.

5.3- VÉHICULES

- Faire changer les cartes grises et les mettre au nom de la LANA, nouveau propriétaire en conséquence du traité de fusion-absorption. Les « dirigeants LPCA et LLA » se rapprocheront dès que possible des préfectures pour les formalités spécifiques à ce titre.
 - Même démarches auprès des assurances.
 - Il faudra fournir les documents que chacun a en sa possession (statuts, traité de fusion, article de publication) et le numéro de Siret.
-

5.4- CONVENTIONS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT

Y compris les différentes conventions qui sont à mettre au nom de la LANA et à faire parvenir au siège LANA pour signature de reconduction.

6- RESSOURCES HUMAINES

6.1- CONTRAT DE TRAVAIL

- Il est nécessaire de rédiger tous les contrats de travail au nom de la LANA (changement d'employeur) en prenant en compte tous les avenants existants, souvent nombreux depuis leur embauche. Cela est préférable à un simple avenant aux contrats existants tels que nous les avons reçus.
- Il sera nécessaire de mettre à jour et/ou d'actualiser dès que possible toutes les fiches de postes.

Pour ce faire il est décidé de l'échéancier suivant :

- Établir pour le 12/01/2017 un « état » des lieux des activités réelles des salariés à mettre en interface avec les fiches de postes existantes (Alain Magne en est chargé pour la « LLA », Éric Raul et Joël Jollit le sont pour la « LPCA »).
 - Parallèlement : travaux d'approche d'une actualisation des fiches de postes des 10 salariés du fait des nouvelles attributions liées à la création de la LANA. Le Président LANA et le Trésorier Général s'en chargeront en relation avec les CTS pour les salariés « Techniciens Sportifs ».
 - Le 03/02/2017 (veille du Comité Directeur) : réunion à 18h au siège LANA MRS Talence pour concertation d'actualisation et/ou harmonisation des fiches de postes (Daniel Arcuset *Président LANA*, Jean-Pierre Rouquier *Trésorier Général*, Alain Magne *Vice-Président*, Éric RAUL *Vice-Président Délégué*).
 - Le Président LANA et le Trésorier rencontreront ensuite, dès que possible, tous les salariés pour présentation des contrats de travail tels qu'indiqués ci-dessus, des nouvelles fiches de postes et suite à donner pour signatures.
-

6.2- URSSAF

Nous sommes en attente de notre nouveau numéro de Siret. Indispensable. Ensuite il faudra faire part à l'URSSAF de la dissolution des entités employeurs « Poitou-Charentes et Limousin ».

6.3- MUTUELLE

Aujourd'hui il y a trois entités « employeurs » donc trois mutuelles différentes, mais deux des employeurs n'existeront plus au 01/01/2017.

Le contrat de la LAA va basculer pour la LANA en 2017 puisqu'il y avait un délai de 2 mois pour résilier. Une période transitoire est donc à envisager avant de décider de la mutuelle pour tous les salariés. À suivre par Jean-Pierre Rouquier *Trésorier Général*.

6.4- SEUILS SOCIAUX

Pour ce qui nous concerne :

- 7 : obligation d'élection d'un délégué du personnel
- 9 et 10 : clauses évoquées pour information.

Sur les 10 salariés LANA :

- 6 temps plein
- 1 temps partiel 30/35h
- 2 temps plein en CAE ou CUI
- 1 temps partiel en CAE

Les CAE et CUI n'étant pas à comptabiliser dans les effectifs, les temps partiels l'étant à proportion des heures effectuées, le seuil de 7 salariés ne serait pas atteint (référence textes existants rapportés dans le fascicule CROS LIMOUSIN « rapprochement des organisations territoriales du sport /environnement juridiques et conséquences d'une fusion »).

À suivre et à voir pour confirmation selon les textes du Code du travail sur ce sujet.

7- BUDGET PRÉVISIONNEL ET TRAVAUX DE PRÉPARATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

7.1- CIRCULAIRE FINANCIÈRE 2017

Le Président Ligue et le Trésorier Général vont travailler sur la circulaire pour sa présentation lors de la réunion du 9 janvier à partir des conclusions du groupe de travail ALPC de mai 2016 et des propositions des CTS de novembre.

7.2- BUDGET PRÉVISIONNEL 2017

Agrégation des 3 budgets LLA-LPCA-LAA. Information à communiquer à cet effet.

7.3- DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Agrégations des projets des trois « Ligues » puisqu'il n'y aura qu'un seul dossier LANA à présenter au Conseil Régional avant le 31/12.
- Les dossiers « Aides au Haut Niveau » et « Santé Loisirs » seront disponibles début 2017.
- Pour le CNDS, pas d'information particulière à ce sujet. Peut-être en saurons-nous plus suite à l'entretien du Président avec le DRDJSCS M. Patrick Bahègne le 20/12.

8- INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DES CTS

Présentation de l'excellent document réalisé par Frédéric Taillard : « Éléments de réflexion sur la mise en place des formations d'entraîneurs dans la région LANA ».

Les CTS sont en phase exploratoire et sont au travail pour être prêts au moment voulu, en relation suivie avec le Président Ligue.

Un courrier cosigné par le Président Ligue et Bernard Mossant *Coordonnateur ETR* a été adressé aux salariés « Techniciens Sportifs » composant la DTR voulue par le Président Ligue.

8.1- COMPOSITION DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE

Les CTS et les techniciens sportifs.

Ensemble ils constituent la Direction Technique Régionale et travailleront collégalement à la conception et la mise en place du plan d'actions techniques LANA, sachant que les missions des CTS émanent de la DTN et que ceux-ci restent donc les pilotes des dispositifs de la Politique Fédérale et Régionale en s'appuyant sur certaines commissions Ligue.

Pour les stages d'athlètes, pourront être associés des entraîneurs bénévoles qui composeront l'ETR donc avec la DTR et pour lesquels il faudra « professionnaliser » leurs interventions via un groupement d'employeurs existant.

8.2- IL Y AURA UN RÉFÉRENT DE LA DTR

Sur chaque territoire pour le lien de proximité avec les Clubs, les Comités départementaux et les conseils demandés.

9- CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

Rappel des attributions de la CSO et du rôle décisionnaire du Bureau et du Comité Directeur.

9.1- IMPLANTATIONS DES CHAMPIONNATS DE LANCERS LONGS LANA DU 04/02/2017

3 candidatures : Mont-de-Marsan, Talence, et Libourne.

Les trois candidatures sont présentées par le Président sur 4 indicateurs (lieu-installations-capacité à mobiliser du jury-capacité pour buvette et restauration-nombre critères labellisation).

Il demande de voter aussitôt à bulletin secret.

Résultats du vote :

Ont obtenu : Talence 3 voix Mont-de-Marsan 1 voix Libourne 6 voix 1 blanc

Les championnats de lancers longs LANA sont implantés à Libourne.

9.2- COMPÉTITIONS EN SALLE

Devant des difficultés récurrentes pour l'élaboration du jury de base et surtout de pourvoir à certains postes, il faudra établir un listing « LANA » par Territoire des starters, officiels Logica, officiels chrono électrique et désigner un référent pour chacun de ces postes dans chaque Territoire ; référent qui aura en cas de besoin charge de faire le nécessaire pour que ces postes soient occupés quelques jours avant la date de chaque compétition. À suivre.

9.3- CALENDRIER ESTIVAL

Cf. Document établi et diffusé au regard des rotations.

La CSO doit formaliser et diffuser les modalités de participations à tous les championnats estivaux LANA.

Aucune trace à ce sujet dans les PV existants et aucun compte rendu trouvé de la réunion tenue en marge finale de la réunion du 16/09 de coordination ALPC « Organisation France Élite en salle 2017 ».

9.4- ½ FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY À COGNAC

Le Président de la CSO a envoyé un projet de cahier des charges actualisé de l'organisation aux responsables de Cognac et pour info et avis aux correspondants CSO territoriaux. Celui-ci doit être encore affiné.

Concernant les règles de qualifications pour ces ½ finales suite aux ¼ de finales, et pour les championnats de France, Philippe Lafourcade (CSO) diffusera une circulaire de rappel à l'attention de tous les clubs.

Pour les récompenses : la LANA prend en charge les récompenses individuelles par catégories d'âges et par équipes du Championnat et du Challenge LANA.

L'organisateur aura à sa charge les récompenses du Challenge Intercomités minimales (F/G), soient 12 médailles et 2 coupes.

10- CALENDRIER DES RÉUNIONS DU BUREAU EXÉCUTIF

- 09/01/2017 18h à la MRS Talence
 - 13/02/2017 18h à la MRS Talence
-

11- POINT DIVERS

Nous ne pouvons pas proposer à l'AG LANA le commissaire aux comptes proposé au Comité Directeur du 03/12 car il est du même cabinet que notre expert comptable.

Il est envisagé de contacter la commissaire aux comptes qui officie pour le Comité de Gironde.

Le Comité Directeur du 04/02 sera saisi à cet effet.

Daniel Arcuset
Président

Hélène Denechau
Secrétaire Générale
